

# SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES

**Agir pour ne pas Subir**



---

## Compte rendu du groupe de travail sur les pôles juridictionnels judiciaires

Le vendredi 11 septembre 2015, la DG a convié les organisations syndicales à participer à un groupe de travail sur la mise en place des pôles juridictionnels judiciaires.

Ces pôles seraient créés dans deux directions métropolitaines au sein desquels serait répartie l'instruction des affaires juridictionnelles judiciaires devant les tribunaux de grande instance et les cours d'appel de l'ensemble des DR/DFIP, des DIRCOFI et des directions nationales spécialisées.

Les pôles seraient implantés au sein des divisions des affaires juridiques de deux directions pressenties qui sont la DRFIP de Paris et celle des Bouches-du-Rhône. L'implantation pressentie serait Paris avec 10 rédacteurs et Aix-en-Provence avec 9 rédacteurs.

Ces pôles juridictionnels seraient mis en place le 1<sup>er</sup> septembre 2016 avec une prise de mission au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Sur le plan théorique, la CFTC Finances Publiques peut comprendre l'objectif du projet, qui est de regrouper les compétences, afin de renforcer l'expertise juridique sur des contentieux éparpillés sur le territoire et aux enjeux juridiques et financiers importants.

**Par contre, la CFTC Finances Publiques s'oppose au recrutement «au profil» pour les postes de rédacteurs et de l'encadrement associé. En effet, il s'agit d'une remise en cause des droits acquis et des règles de gestion.**

**La CFTC Finances publiques sera également très vigilante sur le contenu de la formation, sur le volet indemnitaire et les moyens humains. En effet, la CFTC DGFIP veillera à ce que la constitution de ces pôles ne conduise pas à une diminution nette des emplois dédiés à cette mission.**

Face à l'absence de réponse de l'administration, l'ensemble des organisations syndicales a quitté la salle.